



HARVEST Banks & Buildings Income Fund

États financiers intermédiaires (non audités)

30 juin 2012

Les états financiers intermédiaires ci-joints n'ont pas été revus par les auditeurs externes du Fonds. Les auditeurs externes examineront les états financiers annuels du Fonds au 31 décembre 2012, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin 2012	31 décembre 2011
En % de l'actif net		
Placements, à la juste valeur (coût 19 805 165 \$; 2011 : 15 267 258 \$)	22 466 810 \$	17 112 084 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	899 059	485 941
Dividendes et intérêts à recevoir	124 090	131 453
Souscriptions à recevoir	37 643	-
	23 527 602	17 729 478
Passif		
Rachats à payer	29 484	4 220
Distributions à payer	55 201	29 723
	84 685 \$	33 943
Actif net représentant les capitaux propres	23 442 917 \$	17 695 535 \$
Actif net représentant les capitaux propres		
Série R	13 641 327 \$	16 137 857 \$
Série A*	9 315 722	1 403 211
Série F*	485 868	154 467
Nombre de parts en circulation (note 3)		
Série R	1 124 917	1 390 604
Série A*	770 230	120 977
Série F*	39 874	13 283
Actif net par part (note 8)		
Série R	12,13 \$	11,60 \$
Série A*	12,09	11,60
Série F*	12,18	11,63

Les séries A et F ont commencé les 22 et 27 octobre 2011, respectivement.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTATS DES RÉSULTATS (non audités)

Pour les périodes closes les 30 juin	2012	2011
Revenus de placement		
Dividendes	392 388 \$	1 080 842
Intérêts	21 361	119 976
Moins : retenues d'impôt étranger à la source	(49 908)	(45 023)
	363 841	1 155 795
Charges		
Frais de gestion (note 4)	131 344	239 420
Frais de service (note 4)	74 434	77 046
Coûts des communications aux porteurs de parts (note 4)	26 181	68 767
Honoraires d'audit	5 086	15 000
Honoraires des agents des transferts	19 393	4 047
Droits de garde et frais bancaires	13 246	23 738
Frais du comité d'examen indépendant	1 746	9 073
Intérêts débiteurs (note 9)	-	97 896
Droits de dépôt	2 487	37 451
Honoraires juridiques	8 612	2 264
	282 529	574 702
	81 312 \$	581 093 \$
Revenus de placement nets		
Gain / (perte) de change et de placement réalisé et non réalisé		
Gain réalisé à la vente de placements	566 172	558 981 \$
Gain / (perte) de change réalisé	(4 850)	36 316
Frais d'opérations	(21 750)	(58 320)
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur opérations de change	304	15 228
Plus-value non réalisée des placements	816 819	557 721
Gain net sur les placements	1 356 695 \$	1 109 926 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités	1 438 007 \$	1 691 019 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités – série R	1 266 838 \$	1 691 019 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités – série A*	150 884	s. o.
Augmentation de l'actif net liée aux activités – série F*	18 285	s. o.
Augmentation/(diminution) de l'actif net liée aux activités par part – série R	1,02 \$	0,58 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités par part – série A*	0,32	s. o.
Augmentation de l'actif net liée aux activités par part – série F*	0,64	s. o.

*Les séries A et F ont commencé les 22 et 27 octobre 2011, respectivement.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – TOUTES LES SÉRIES (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin	2012	2011
Actif net au début de la période	17 695 535 \$	28 838 327 \$
Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 438 007	1 691 019
Opérations des porteurs de parts		
Produit des émissions de parts	11 335 771	24 720 948
Réinvestissement des distributions	477 502	-
Coût des parts annulées	-	(238 653)
Coût des parts rachetées	(6 754 570)	-
Rémunération des placeurs pour compte	-	(618 024)
Opérations des porteurs de parts – net	5 058 703 \$	23 864 271 \$
Distributions aux porteurs de parts		
Revenus de placement nets	(749 328)	(1 439 576)
Total des distributions aux porteurs de parts	(749 328) \$	(1 439 576) \$
Actif net à la fin de la période	23 442 917 \$	52 954 041 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – SÉRIE R (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin	2012	2011
Actif net au début de la période	16 137 857 \$	28 838 327 \$
Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités	1 268 838	1 691 019
Opérations des porteurs de parts		
Produit des émissions de parts	2 271 678	24 720 948
Réinvestissement des distributions	357 793	-
Coût des parts annulées	-	(238 653)
Coût des parts rachetées	(5 878 514)	-
Rémunération des placeurs pour compte	-	(618 024)
Opérations des porteurs de parts – net	(3 249 043)	23 864 271
Distributions aux porteurs de parts		
Revenus de placement nets	(516 325)	(1 439 576)
Total des distributions aux porteurs de parts	(516 325) \$	(1 439 576) \$
Actif net à la fin de la période	13 641 327 \$	52 954 041 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – SÉRIE A* (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2012

Actif net au début de la période	1 403 211 \$
Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités	150 884
Opérations des porteurs de parts	
Produit des émissions de parts	8 580 871
Réinvestissement des distributions	111 192
Coût des parts rachetées	(710 042)
Opérations des porteurs de parts – net	7 982 021 \$
Distributions aux porteurs de parts	
Revenus de placement nets	(220 394)
Total des distributions aux porteurs de parts	(220 394) \$
Actif net à la fin de la période	9 315 722 \$

*La série A a commencé le 22 octobre 2011.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE – SÉRIE F* (non audité)

Pour la période close le 30 juin 2012

Actif net au début de la période	154 467 \$
Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités	18 285
Opérations des porteurs de parts	
Produit des émissions de parts	483 222
Réinvestissement des distributions	8 517
Coût des parts rachetées	(166 014)
Opérations des porteurs de parts – net	325 725 \$
Distributions aux porteurs de parts	
Revenus de placement nets	(12 609)
Total des distributions aux porteurs de parts	(12 609)
Actif net à la fin de la période	485 868 \$

La série F a commencé le 27 octobre 2011.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

ÉTAT DES TITRES EN PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2012

Nombre d'actions	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	En % de l'actif net
ACTIONS				
Immobilier				
24 500	American Capital Agency Corporation	702 699	839 211	3,6
48 600	Annaly Capital Management Inc.	816 927	830 874	3,5
92 500	Artis Real Estate Investment Trust	915 010	1 514 225	6,4
158 824	BTB Real Estate Investment Trust	499 152	724 237	3,1
50 000	FPI Cominar	918 488	1 196 000	5,1
70 000	FPI Crombie	798 503	1 023 400	4,4
125 900	Killam Properties Inc.	1 127 102	1 637 959	7,0
83 752	Leisureworld Senior Care Corp.	862 223	977 386	4,2
36 000	Mainstreet Equity Corporation	821 831	983 160	4,2
229 300	Pure Industrial Real Estate Trust	794 648	1 036 436	4,4
71 490	Timbercreek Mortgage Investment Corp.	758 647	723 479	3,1
		9 015 230	11 486 367	49,0
Banques et autres institutions financières				
125 000	Bank of America Corporation	1 020 381	1 041 113	4,4
13 000	Banque de Montréal	734 897	730 600	3,1
20 000	La Great West, compagnie d'assurance-vie	500 729	441 400	1,9
20 300	JPMorgan Chase & Co.	733 064	739 426	3,1
157 500	Pacific & Western Credit Corp., bons de souscription (échéance : 2012-11-26)	-	788	-
37 000	Power Corporation du Canada	979 790	883 190	3,8
16 000	Banque Royale	842 750	834 560	3,6
36 000	Financière Sun Life	912 750	796 320	3,4
15 000	Banque Scotia	781 188	790 050	3,4
14 500	Banque Toronto-Dominion	1 075 477	1 155 360	4,9
31 000	Wells Fargo & Co.	852 358	1 056 487	4,5
		8 433 384	8 469 294	36,1
Autres émetteurs publics				
30 000	Inter Pipeline Fund LP, catégorie A	435 081	576 000	2,5
53 000	Veresen Inc.	696 717	639 710	2,7
		1 131 798	1 215 710	5,2
Soins de santé				
60 000	Amica Mature Lifestyles Inc.	540 000	543 000	2,3
		540 000	543 000	2,3
REVENU FIXE				
Valeur nominale				
393 408	Boralex Inc. 6,75 %, 30 juin 2017	396 162	413 079	1,8
336 000	BTB Real Estate Investment Trust 8,50 %, 31 mars 2013	288 591	339 360	1,4
		684 753	752 439	3,2
Total des placements		19 805 165	22 466 810	95,8
Autres actifs moins les passifs			976 107	4,2
Actif net			23 442 917	100,0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

1. ORGANISATION

Le Harvest Banks & Buildings Income Fund (le « Fonds ») est une fiducie de placement créée en vertu du régime des lois de la province de l'Ontario aux termes de la déclaration de fiducie datée du 25 septembre 2009, dans sa version modifiée et mise à jour le 2 octobre 2009, date de création du Fonds. Il n'y a pas eu d'activités importantes au sein du Fonds entre la date de création, le 2 octobre 2009, et le début des activités, le 23 octobre 2009. Le 23 octobre 2009, le Fonds a procédé à un premier appel public à l'épargne de 2 millions d'unités, à un prix unitaire de 12,00 \$, pour un produit brut de 24 000 000 \$. Chaque unité se composait d'une part de fiducie et d'un bon de souscription. Le 10 novembre 2009, une option de surallocation visant l'acquisition de 155 000 parts de fiducie supplémentaires a été exercée à un prix unitaire de 12,00 \$, pour un produit brut de 1,866 million \$. Le 15 avril 2011, l'exercice de bons de souscription a procuré un produit net de 24,72 millions \$. Ce produit a été affecté à l'achat de 2,06 millions de parts supplémentaires du Fonds.

Le Fonds a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 18 octobre 2011 (à la « date de conversion »). À la date de conversion, les parts sont devenues rachetables à la valeur liquidative unitaire, sur une base quotidienne, et le Fonds a été assujéti au Règlement 81-102.

Le Fonds offre des parts des séries R, A et F, uniquement par l'intermédiaire de courtiers enregistrés. La série R est celle de laquelle, à la date de conversion, tous les investisseurs existants au 18 octobre 2011 ont obtenu une part pour chaque part détenue. Des nouvelles souscriptions de parts de la série R sont offertes uniquement aux porteurs existants, moyennant des frais d'acquisition initiaux. Les parts de série A, qui ont commencé le 22 octobre 2011, sont offertes à tous les investisseurs, moyennant des frais d'acquisition initiaux et des frais de conseils supérieurs à ceux des parts de série R. Aucuns frais d'acquisition initiaux et aucuns frais de conseils ne sont exigés pour les parts de série F, qui ont commencé le 27 octobre 2011, mais celles-ci sont offertes uniquement aux investisseurs qui disposent de comptes à programme contre rémunération auprès de courtiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, et les montants qui y sont présentés sont en dollars canadiens. La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction formule des estimations et des hypothèses. Ces estimations et ces hypothèses influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, la présentation des éventualités à la date des états financiers et les montants des produits et des charges déclarés pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la date de présentation de l'information financière a été évaluée comme suit :

- a) Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, conformément au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ». Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif sont évalués au cours acheteur publié par les bourses reconnues ou par des courtiers en valeurs mobilières reconnus, le jour de l'évaluation. Les placements détenus incluent des actions, des bons de souscription cotés en bourse, des billets à court terme, des bons du Trésor, des obligations et d'autres instruments de créance.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

b) Lorsqu'aucun cours acheteur n'est disponible, les titres détenus sont évalués au dernier cours vendeur. Les titres détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués selon des techniques et des critères établis par le gérant. La valeur d'un titre pour lequel, de l'avis du gérant, les cours du marché ne sont pas faciles à obtenir est déterminée par celui-ci conformément aux méthodes énoncées au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. La juste valeur de certains titres est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation fondés en partie sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données de marché observables. Ces méthodes et procédures peuvent notamment inclure des comparaisons avec le cours de titres comparables ou similaires, l'obtention de renseignements liés aux évaluations auprès d'émetteurs ou d'autres données analytiques concernant un placement et le recours à d'autres indicateurs de valeur disponibles. Ces valeurs sont évaluées indépendamment à l'interne pour veiller à ce qu'elles soient raisonnables. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation, la juste valeur estimée des titres et des intérêts susmentionnés peut être considérablement différente de la valeur qui serait utilisée s'il existait un marché immédiat pour ces titres. Le risque de crédit perçu de l'émetteur, la prévisibilité des flux de trésorerie et la durée jusqu'à l'échéance ont une incidence sur la juste valeur de ces titres. Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, aucun titre ne nécessitait d'estimation à partir d'hypothèses.

Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement exige que tous les fonds d'investissement calculent la valeur liquidative pour toutes autres fins que la présentation des états financiers en accord avec l'article 14.2, dont certains aspects diffèrent des dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. Les PCGR du Canada exigent que la juste valeur des instruments financiers inscrits sur une bourse reconnue soit déterminée par leur dernier cours acheteur pour les positions acheteur et par leur dernier cours vendeur pour les positions vendeur, alors que le Règlement 81-106 retient le cours de clôture ou le dernier prix de vente. Cela crée une différence entre la valeur liquidative calculée selon le Règlement 81-106 et la valeur de l'actif net calculée selon les PCGR du Canada. Un rapprochement entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part en fin de période est fourni dans la note 8.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements très liquides dont les échéances sont d'au plus 90 jours.

Autres actifs et passifs

Aux fins du classement prévu au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir à l'égard des titres émis, les montants à recevoir de courtiers, du gérant et d'autres fonds, ainsi que les autres actifs nets sont désignés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. De même, les montants à payer aux courtiers, l'emprunt à payer, les charges à payer et les autres passifs sont désignés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Frais d'opérations

Les frais d'opérations, tels que les commissions de courtage, engagés par le Fonds à l'achat et à la vente de titres sont comptabilisés en charges, conformément au chapitre 3855 et figurent à l'état des résultats de la période durant laquelle ils sont engagés.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Opérations de placement et constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de négociation. Le coût des placements, qui représente le montant payé pour chaque titre, est calculé selon le coût moyen, sans tenir compte des frais d'opération. Les gains réalisés ou les pertes subies à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value non réalisée des placements sont calculés selon le coût moyen.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende.

Les distributions reçues de fiducies de revenu sont comptabilisées à titre de revenus, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gérant. Étant donné la nature de ces placements, la répartition réelle dans une catégorie ou une autre peut être différente de cette information. Les distributions des fiducies de placement qui sont traitées comme un remboursement de capital réduisent le coût moyen de la fiducie de placement sous-jacente. Les distributions reçues de fonds communs de placement sont comptabilisées sous la même forme que celle des fonds sous-jacents.

Répartition des revenus et dépenses et des gains et pertes en capital réalisés et non réalisés :

Les frais de gestion directement attribuables à une série sont imputés à cette série. Les dépenses d'exploitation communes aux séries du Fonds, revenus, gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont habituellement répartis entre les séries proportionnellement à la valeur liquidative relative de chacune.

Conversion des devises

Les achats et ventes de placements libellés en devises et les dividendes et revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés sur des placements sont inclus dans l'état des résultats, aux postes « Gain réalisé / (perte) à la vente de placements » et « Plus-value / (moins-value) non réalisée des placements », respectivement. Les gains ou pertes de change réalisés ou non réalisés sur des actifs, passifs et revenus, autres que des placements libellés en devises, sont inclus dans l'état des résultats, au poste « Gain / (perte) de change net réalisé et non réalisé ».

Les éléments d'actif et de passif figurant à l'état de la situation financière sont convertis en dollars canadiens à la date de clôture.

Évaluation des titres

La valeur liquidative par part de chaque série du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative de la série par le nombre de parts en circulation à ce moment. La valeur liquidative par part est calculée à la fermeture de chaque jour ouvrable de Bourse de Toronto.

La valeur liquidative de chaque série du Fonds est obtenue en prenant la part de cette série dans l'actif net du Fonds et en soustrayant la part de cette série dans le passif commun du Fonds ainsi que les passifs de cette série. Les dépenses directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres revenus et dépenses sont répartis entre les séries proportionnellement à leur valeur liquidative respective.

Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités par part

Le poste « Augmentation / (diminution) de l'actif net liée aux activités par part » dans l'état des résultats représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pendant la période visée.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Juste valeur des instruments financiers

Aucun changement significatif n'est apparu dans la composition des niveaux d'instruments financiers du Fonds entre le 30 juin 2012 et le 31 décembre 2011. Veuillez vous reporter à la classification à trois niveaux selon la juste valeur des actifs et passifs financiers du Fonds dans les états financiers annuels audités au 31 décembre 2011.

Le Fonds ne détenait aucun titre relevant du niveau 3 au 30 juin 2012 ou au 31 décembre 2011 et il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 pendant les périodes closes les 30 juin 2012 et 31 décembre 2011.

Passage aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Comme l'a confirmé le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC »), la plupart des entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public ont adopté l'ensemble des IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») le 1^{er} janvier 2011. Néanmoins, l'IASB avait initialement autorisé la plupart des fonds d'investissement à reporter l'adoption des IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le CNC a décidé de reporter à 2014 l'adoption obligatoire des IFRS pour les sociétés de placement et fonds distincts des entreprises d'assurance vie. Le CNC prévoit émettre la modification en mars 2012. En conséquence, le Fonds adoptera les IFRS pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et présentera ses états financiers selon celles-ci, notamment en ce qui a trait aux informations financières comparatives pour la période intermédiaire close le 30 juin 2014. La direction a surveillé les étapes importantes du programme de passage aux IFRS et a évalué ses effets potentiels sur les décisions de mise en place, les contrôles internes, les systèmes d'information et la formation.

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13 (Évaluation à la juste valeur) qui établit pour les IFRS une source unique d'indications pour les évaluations à la juste valeur et introduit de nouvelles exigences entourant les informations à fournir sur l'évaluation à la juste valeur. La norme s'applique uniquement lorsque d'autres normes IFRS imposent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un élément de l'actif ou du passif mesuré à la juste valeur dispose d'un cours acheteur et d'un cours vendeur, l'évaluation doit se trouver dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.

L'utilisation de la moyenne des cours acheteur et vendeur ou d'autres conventions d'établissement des prix que les participants au marché utilisent comme moyen pratique d'évaluer la juste valeur à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur est permise. Cela pourrait éliminer la différence entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part aux états financiers des périodes visées.

Selon la dernière évaluation des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS effectuée par la direction, la valeur liquidative ou l'actif net par part des séries ne devraient subir aucun changement, à l'exception des effets attribuables à l'IFRS 13. La direction a par ailleurs déterminé que les effets des IFRS sur les états financiers seraient limités aux informations à fournir et à de potentielles modifications de présentation, notamment au niveau des capitaux propres. Néanmoins, ces conclusions pourraient évoluer à mesure que nous finalisons notre évaluation de ces possibles différences et que de nouvelles normes sont émises par l'IASB d'ici l'adoption des IFRS par le Fonds.

3. CAPITAUX PROPRES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et de séries.

Les parts du Fonds sont offertes à la vente de façon continue et peuvent être achetées ou rachetées lors de chaque date d'évaluation à la valeur liquidative par part d'une série donnée. La valeur liquidative par part déterminée aux fins de souscription ou de rachat est obtenue en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série (équivalente à la juste valeur totale des actifs attribuables à la série, moins les passifs attribuables à cette série) par le nombre total de parts de la série du Fonds en circulation à ce moment.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Ce montant peut différer de celui obtenu pour le calcul de l'actif net par part d'une série, lequel est présenté dans l'état intermédiaire de l'actif net. Les différences proviennent généralement de l'évaluation au cours acheteur des titres activement négociés selon les PCGR, alors que la valeur liquidative est déterminée à la juste valeur au cours de clôture aux fins d'achat et de rachat des parts. Veuillez vous reporter à la note 8 pour une comparaison détaillée entre la valeur liquidative par part et la valeur de l'actif net par part de chaque série.

Les dépenses directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres dépenses, revenus, gains et pertes réalisés et non réalisés d'opérations de placement sont répartis entre les séries, proportionnellement à la valeur liquidative relative de chaque série.

Les parts suivantes ont été émises et rachetées pendant les périodes indiquées :

	Parts en circulation		
	Série R	Série A	Série F
Total des titres en circulation au 31 décembre 2010	2 114 483	-	-
Souscriptions	2 060 579	-	-
Souscriptions (réinvestissement des distributions)	22 794	-	-
Titres rachetés	(2 647 108)	-	-
Parts annulées	(18 700)	-	-
Transferts entre les séries	(141 444)		
Total des titres en circulation au 31 décembre 2011	1 390 604	120 977	13 283
Souscriptions	5 808	668 361	33 922
Souscriptions (réinvestissement des distributions)	29 263	9 115	694
Titres rachetés	(280 740)	(47 375)	(8 918)
Transferts entre les séries	(20 018)	19 152	893
Total des titres en circulation au 30 juin 2012	1 124 917	770 230	39 874

Distributions

Les distributions mensuelles aux porteurs de parts sont déclarées et versées aux porteurs de parts inscrits à la date d'évaluation précédant la fin du mois et automatiquement réinvesties en parts additionnelles du Fonds à la fin du mois, sauf pour les porteurs de parts ayant expressément demandé un versement en espèces. Le total des distributions s'est élevé à 0,42 \$ par part (0,07 \$ par part par mois) pour la période close le 30 juin 2012 (0,45 \$ pour la période close le 30 juin 2011).

Distributions versées pendant la période close les 31 décembre	2012	2011
Série R	516 325 \$	1 439 576 \$
Série A	220 394 \$	- \$
Série F	12 609 \$	- \$

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

4. CHARGES

Frais de gestion et frais de service

Harvest Portfolios Group Inc. est le gérant du Fonds et il lui incombe de gérer ou de faire gérer l'ensemble des activités et des opérations du Fonds. Le gérant fait appel à Avenue Investment Management Inc. (« Avenue » ou « le gestionnaire des placements ») pour fournir au Fonds des services de gestion des placements et paie à Avenue ses services de conseils, à même les frais qu'il reçoit du Fonds, lesquels sont calculés sur la base de l'actif net du Fonds.

Chaque série de parts verse au gérant des frais de gestion annuels basés sur un pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne de l'actif du Fonds correspondant à cette série (les « Frais de gestion »). Le gérant peut verser aux courtiers des frais de service prélevés sur les frais de gestion des parts des séries A et R pour les services permanents qu'ils fournissent aux épargnants y compris les conseils en placement et la mise à disposition de, relevés de compte et de bulletins. En général, les frais de service, et taxes le cas échéant, sont payables à chaque courtier trimestriellement à terme échu et sont basés sur le total de l'actif investi pendant le trimestre dans chaque série de parts du Fonds par tous les clients de ce courtier. Le gérant peut changer ou annuler les frais de service en tout temps.

Les frais diffèrent selon les séries de parts du Fonds, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Série du Fonds	Frais de gestion annuels	Frais de service au courtier	Frais totaux
A	1,10 %	1,25 %	2,35 %
F	1,10 %	0,00 %	1,10 %
R	1,10 %	0,40 %	1,50 %

Autres charges

Le Fonds est responsable de toutes les dépenses liées à son activité et à la conduite de ses affaires, notamment les frais juridiques et d'audit, les intérêts, taxes, autres coûts administratifs liés au rachat des titres, aux rapports financiers et aux autres communications, frais et dépenses liées au comité d'examen indépendant (« CEI ») en conformité avec les lois, règlements et politiques en vigueur.

Chaque série de parts est responsable de ses frais d'exploitation directs et d'une quote-part des dépenses d'exploitation communes à toutes les séries de parts du Fonds. Les frais directs comprennent notamment les droits de dépôt et le coût des services aux porteurs de parts. Le gérant pourrait, dans certains cas, absorber une portion des dépenses d'exploitation du Fonds ou cesser de le faire sans avis préalable aux porteurs de parts.

Le Fonds remboursera au gérant tous les frais et les charges raisonnables que celui-ci a engagés pour rendre des services exceptionnels au nom du Fonds et en lien avec les tâches dont il doit s'acquitter dans le cadre des activités. Ces charges comprennent notamment les frais d'impression et d'envoi des rapports aux porteurs de parts ainsi que d'autres communications, les frais liés au comité d'examen indépendant (CEI), dont les dépenses des membres du CEI, un montant raisonnable pour les salaires, les avantages sociaux et frais de conseils, le coût des administrateurs indépendants du gérant et d'autres frais d'administration liés au placement continu et à d'autres obligations. Ces dépenses se sont élevées à 76 750 \$ pour la période close le 30 juin 2012 (69 000 \$ en 2011) et sont incluses dans les coûts des communications aux porteurs qui figurent dans l'état des résultats.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

5. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs de placement

Les objectifs de placement du Fonds pour les porteurs de parts sont les suivants :

- i. Procurer aux des distributions mensuelles; et
- ii. Optimiser le rendement total.

Afin d'atteindre ses objectifs de placement, le Fonds sera investi dans un portefeuille géré de façon dynamique, composé principalement de titres d'émetteurs bancaires, d'autres émetteurs financiers et d'émetteurs immobiliers.

Stratégie de placement

Afin d'atteindre l'objectif de placement, le sous-conseiller du Fonds, Avenue Investment Management Inc. (« Avenue » ou le « gestionnaire des placements »), investira dans un portefeuille géré de façon dynamique composé principalement de titres d'émetteurs bancaires, d'autres émetteurs financiers et d'émetteurs immobiliers. Le gestionnaire des placements pense que dans ce contexte, malgré la crise actuelle du crédit qui les a affectés, les émetteurs des secteurs financier et immobilier versant des dividendes n'ont généralement pas diminué le niveau de leurs dividendes ou des leurs distributions. Les émetteurs des secteurs de la banque, de la finance et de l'immobilier au Canada ont des ratios de fonds propres et de levier financier qui sont par nature prudents et justifient ainsi, dans la plupart de cas, des politiques de versement régulier de dividendes.

Le gestionnaire des placements utilisera une analyse descendante macroéconomique pour évaluer et dénicher les sociétés et les types de titres les plus attrayants dans les secteurs mentionnés ci-dessus. Il aura également recours à une analyse fondamentale ascendante basée sur la valeur, afin d'identifier les émetteurs présentant des actifs de qualité, une excellente santé financière et des flux de trésorerie élevés. De façon générale, chaque société ou placement détenu dans le portefeuille présente un historique de dividendes réguliers et offre un rendement qui contribuera à l'atteinte des objectifs du Fonds. Le gestionnaire des placements privilégiera les titres de sociétés qui semblent posséder des flux de trésorerie disponibles et qui ne reporteront pas le paiement des futurs dividendes ou intérêts. Il se focalisera sur les émetteurs qui semblent procurer des niveaux élevés de revenu, un potentiel d'appréciation du capital et le rendement total le plus attrayant compte tenu du risque.

Autres risques de prix

Les autres risques de prix proviennent de la fluctuation des cours boursiers et de leurs effets sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier. La situation du marché des actions, plutôt que le rendement individuel de chaque société, peut avoir une incidence sur la valeur des titres en portefeuille du Fonds. La conjoncture économique et financière générale influe sur l'évolution du marché. Des facteurs politiques, sociaux et environnementaux peuvent aussi avoir un effet sur la valeur des titres.

Au 30 juin 2012, 96,7 % des placements en portefeuille du Fonds (92,5 % en 2011) se négociaient sur des marchés boursiers. Si le cours des actions avait augmenté ou diminué de 5 % sur ces marchés, tous les autres facteurs étant constants, l'actif net à la fin de la période aurait augmenté ou diminué d'environ 1 085 718 \$ (818 347 \$ en 2011).

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Risque de change

Le risque de change provient de la fluctuation de la valeur d'un placement libellé dans une autre devise que celle du Fonds en raison de la variation des taux de change. Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devise et que le taux de change entre le dollar canadien et la devise en question est défavorable, la valeur des placements du Fonds peut s'en trouver réduite.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les dérivés et le principal (notionnel) des contrats à terme, le cas échéant).

Aux	30 juin 2012		31 décembre 2011	
Devise	Exposition*	en % de l'actif net	Exposition*	en % de l'actif net
Dollars américains	4 548 041 \$	19,4 %	1 428 253 \$	8,1 %

*En dollars canadiens

Au 30 juin 2012, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux autres monnaies, tous les autres facteurs étant constants, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ 227 402 \$ (71 413 \$ en 2011), soit 1,0 % de l'actif net (0,4 % en 2011). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient de la possibilité qu'une variation des taux d'intérêt affecte la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Un fonds qui investit dans des titres à revenu fixe, notamment des obligations et des instruments du marché monétaire, est sensible aux variations des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur de ces instruments monte.

En outre, les titres à revenu fixe à longue échéance sont habituellement plus sensibles aux variations des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt variaient de 1,0 %, l'augmentation (ou la diminution) des intérêts gagnés par le Fonds serait de 7 524 \$ (7 451 \$ en 2011). Un fonds ayant un passif portant intérêt est exposé aux risques associés aux effets des fluctuations de taux d'intérêt sur ses flux de trésorerie. Aux 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, le Fonds n'avait aucun passif portant intérêt. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée jusqu'à l'échéance ou de la modification contractuelle des taux, pour les périodes terminées au 30 juin 2012 et 31 décembre 2011.

Instruments de créance : 30 juin 2012	Juste valeur (\$)	En % de l'actif net
Moins de un an	339 360	1,4
De un à trois ans		
De trois à cinq ans	413 079	1,8
Plus de cinq ans	-	-
Total	752 439	3,2

Instruments de créance : 31 décembre 2011	Juste valeur (\$)	En % de l'actif net
Moins de un an	-	-
De un à trois ans	336 000	1,9
De trois à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	409 144	2,3
Total	745 144	4,2

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme la possibilité qu'un fonds ne soit pas en mesure d'effectuer ses règlements ou de s'acquitter de ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés activement sur des marchés publics et peuvent être facilement cédés pour obtenir des liquidités.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des passifs financiers du Fonds classés en fonction de leur échéance contractuelle à la date de clôture de la période. Les montants figurant dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes à payer dans les 12 mois correspondent à leur valeur comptable, l'effet de l'actualisation n'étant pas important.

Au 30 juin 2012	Moins d'un mois	1 à 3 mois	Aucune échéance indiquée
Rachats à payer	29 484 \$	-	-
Distributions à payer	55 201 \$	-	-
Total des passifs financiers	84 685 \$	-	-

Au 31 décembre 2011	Moins d'un mois	1 à 3 mois	Aucune échéance indiquée
Rachats à payer	4 220 \$	-	-
Distributions à payer	29 723 \$	-	-
Total des passifs financiers	33 943 \$	-	-

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitter pas d'une obligation ou d'un engagement conclu avec le Fonds. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans ses négociations de titres cotés. Le Fonds réduit au minimum la concentration du risque de crédit en négociant avec un grand nombre de courtiers et de contreparties sur des bourses reconnues et réputées. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car toutes les transactions sont réglées et payées à la livraison, par l'intermédiaire de courtiers approuvés.

Le risque de crédit du Fonds est important surtout dans ses placements dans des instruments de créance à revenu fixe. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Le risque est en grande partie atténué par les normes élevées de qualité utilisées pour sélectionner les placements dans des sociétés. Des analyses de solvabilité continues sont réalisées sur tous les titres du Fonds, et le niveau de risque est réduit au minimum grâce à une diversification minutieuse parmi les secteurs d'activité et les émetteurs. Le risque de crédit maximum de ces placements correspond à leur juste valeur au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011.

Au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011, le Fonds était investi dans des titres de créance assortis des notations suivantes :

30 juin 2012 Titres de créance par notation*	% du total des instruments de créance	En % de l'actif net
A+	-	-
A-	-	-
Non cotés	100,0	3,2
Total	100,0	3,2

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

31 décembre 2011 Titres de créance par notation*	% du total des instruments de créance	En % de l'actif net
A+	-	-
A-	-	-
Non cotés	100,0	4,2
Total	100,0	4,2

* À l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie; les notations sont obtenues auprès de Standard & Poor's, Moody's ou DBRS. Lorsqu'il y a plus d'une notation pour un même titre, la notation la plus basse est retenue. Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

6. COMMISSIONS DE COURTAGE

Les commissions de courtage payées à certains courtiers peuvent couvrir, en plus du coût des services de courtage liés aux opérations sur titres, des services d'analyse de placements fournis au gestionnaire des placements.

Les commissions versées aux courtiers pour les périodes closes les 30 juin 2012 et 2011 ne comprennent pas de services d'analyse de placements.

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds est qualifié de fiducie de fonds commun de placement selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Le Fonds est imposable sur ses bénéfices, y compris les gains en capital nets réalisés qui ne sont ni payés ni payables aux porteurs de parts. Il est prévu que le Fonds verse la totalité de son bénéfice net et un montant suffisant des gains en capital nets réalisés afin de ne pas devoir payer d'impôts sur les bénéfices.

Le montant de gains en capital nets réalisés disponible pour distribution est diminué du montant de gains en capital nets qui ne seront pas répartis par le Fonds. Cela est effectué afin de permettre au Fonds d'utiliser pleinement tous les crédits d'impôt que permet d'obtenir l'application de la formule de remboursement des gains en capital attribuables aux rachats effectués durant l'année. Dans certaines circonstances, le Fonds pourrait distribuer des remboursements de capital. Un remboursement de capital est imposable, mais diminue généralement le coût ajusté des parts.

Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement sur une durée indéfinie afin de réduire les gains en capital réalisés dans le futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être appliquées au bénéfice imposable futur.

Pour son année d'imposition 2011, le Fonds n'a enregistré aucune perte fiscale.

Taxe de vente harmonisée

Depuis le 1er juillet 2010, certaines provinces ont harmonisé leur taxe de vente provinciale (« TVP ») avec la taxe sur les produits et services (« TPS ») fédérale. Comme le gérant est résident de l'Ontario, les frais payés par le Fonds sont assujettis à la TVH à 13 %. La TVH est calculée selon la résidence des porteurs de parts du Fonds à des moments précis, et non selon la localisation physique du gérant. Un remboursement du taux combiné est demandé auprès de l'Agence du revenu du Canada, en utilisant le taux de TVH en vigueur dans chaque province ou le taux de TPS dans le cas des provinces non participantes. Tout remboursement reçu est appliqué aux futurs montants de TVH exigible.

HARVEST Banks & Buildings Income Fund

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS (non audités)

30 juin 2012

8. VALEUR LIQUIDATIVE ET ACTIF NET

La valeur liquidative par part calculée pour les opérations avec les porteurs de parts (c.-à-d. les achats, les transferts et les rachats) et l'actif net par part calculé conformément aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Par part (en \$)	Valeur liquidative (\$)	Actif net (\$)
Au 30 juin 2012		
Série R	12,15 \$	12,13 \$
Série A	12,12 \$	12,09 \$
Série F	12,21 \$	12,18 \$

Par part (en \$)	Valeur liquidative (\$)	Actif net (\$)
Au 31 décembre 2011		
Série R	11,62 \$	11,60 \$
Série A	11,61 \$	11,60 \$
Série F	11,64 \$	11,63 \$

9. FACILITÉ DE PRÊT

Le Fonds avait conclu une facilité de prêt avec une banque à charte canadienne. Le prêt permettait au Fonds de disposer de liquidités pour effectuer des placements, conformément à ses objectifs et restrictions en matière de placement, et de mettre en gage ses actifs en garantie des emprunts. La facilité de prêt a été remboursée en totalité et soldée le 15 août 2011, antérieurement à la date de conversion. Pour la période close le 30 juin 2011, le Fonds a comptabilisé des intérêts débiteurs de 97 896 \$.